



## **CIRCULAIRE N° 3038 DU 24/02/2010**

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>APPEL A PROJETS RELATIF AUX FORMATIONS D'ÉLÈVES A LA MEDIATION SCOLAIRE OU A LA DELEGATION</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Fondamental, Secondaire ordinaire et spécialisé	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	2010		
<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE		
<b>CONTACT</b>	Isabelle Pistone (02 690 85 23, <a href="mailto:isabelle.pistone@cfwb.be">isabelle.pistone@cfwb.be</a> ) Pascal Germy (02 690 83 20, <a href="mailto:pascal.germy@cfwb.be">pascal.germy@cfwb.be</a> )		
<b>DOCUMENTS À RENOYER</b>	<b>OUI</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	02/04/2010		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	14 pages		
<b>MOTS-CLÉS</b>	Délégations d'élèves – Médiation scolaire – Formations		
<b>DUPLICATA</b>	<a href="http://www.adm.cfwb.be">http://www.adm.cfwb.be</a>		

- A Monsieur le Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;

Madame, Monsieur,

L'intégration des élèves dans la mise en œuvre de dispositifs visant à prévenir ou à lutter contre la violence est essentielle pour construire une dynamique positive au sein des institutions scolaires. Que ce soit par la **pratique de la médiation scolaire** ou au travers de **la délégation d'élèves**, les professionnels sont unanimes pour constater une diminution progressive de la violence et une émergence de pratiques démocratiques.

Les structures participatives au sein d'une institution ne sont pas faciles à développer. La délégation d'élèves est souvent contestée, instable et tacite. Sa mise en œuvre implique une responsabilisation de tous les acteurs et l'appropriation de compétences sociales. Pourtant, là où elle est opérante, la participation améliore considérablement les relations humaines dans le milieu socio-éducatif.

La médiation scolaire, et plus précisément la médiation par les pairs, apporte des solutions face aux micro-violences et aux climats d'insécurité au sein des écoles. C'est un processus aidant les élèves à modifier leur façon de gérer adéquatement et sans violence des situations conflictuelles. L'élève-médiateur suit une formation où il apprend à mieux connaître les autres, à réfléchir aux mécanismes des conflits et à proposer des solutions non violentes.

Dans le cadre du **Plan d'action visant à garantir les conditions d'un apprentissage serein**, approuvé par le Gouvernement le 26 mars 2009, la Communauté française subventionne les formations d'élèves à la médiation scolaire (prise en charge par les élèves des conflits dont ils sont les auteurs ou les victimes) ou à la délégation d'élèves au sein des établissements scolaires ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Ces formations seront subsidiées à concurrence d'un montant de 3000 euros maximum par établissement scolaire. Les frais de fonctionnement scolaire inhérents à la formation (matériel, locaux, repas et éventuels transports) sont à charge de l'établissement.

Les opérateurs de formation sélectionnés, à qui les établissements pourront faire appel, sont proposés en annexe I de la présente circulaire.

Une subvention sera attribuée aux établissements demandeurs sur base du renvoi de la fiche signalétique (annexe II).

L'appel à candidature est ouvert dès la date de réception de la circulaire et **jusqu'au 2 avril 2010**, dernier délai. Le budget pouvant ne pas permettre de répondre à toutes les demandes, l'ordre chronologique des envois de candidature sera d'application.

L'annexe III précise la procédure à suivre.

Pour toute information complémentaire sur ce projet, je vous invite à contacter Pascal Germy (☎ 02 690 83 20) ou Isabelle Pistone (☎ 02 690 85 23) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

ANNEXES :

- I. Informations sur les opérateurs de formation des élèves à la délégation et à médiation scolaire.
- II. Fiche signalétique de l'établissement candidat.
- III. Procédure à suivre pour l'ensemble du projet.

## **ANNEXE I**

### **Informations sur les opérateurs de formation des élèves à la délégation et à la médiation scolaire.**

#### **LE GRAIN ASBL : délégation d'élèves**

**Descriptif organisme :**

ASBL d'éducation permanente dont les objets sont :  
la recherche dans les domaines de la formation et de l'éducation ;  
la publication des résultats des recherches ;  
la création d'outils concrets concernant les résultats ;  
la formation à l'utilisation de ces outils.

**Intitulé de la formation :** « Formation à la délégation d'élèves ».

**Objectifs :** permettre aux élèves « élus » ou « choisis » d'être un « délégué efficace ».

**Contenu de la formation :**

Définir le système de délégation des étudiants de l'établissement.  
Quelle place prend la délégation dans l'institution?  
Adéquation avec le projet pédagogique, lancement du projet, définition des territoires et des interactions.  
Aboutissement de la rédaction du projet de délégation pour l'établissement.

**Méthodologie :** mise en situation, écoute, communication, conduite de réunion.

**Durée de la formation :** 3 demi-jours.

**Zone géographique :** Région wallonne.

**Public :** élèves de l'enseignement secondaire et fondamental (cycle 10 – 12).

**Nombre maximum de participants par groupe :** 12 à 16

**Modalité(s) d'inscription :** prendre contact avec Le Grain asbl.

**Droit d'inscription :** 1500 € plus frais de documentation et frais de déplacement de/des l'animateur(s).

**Personne de contact :** Jacques LEFEVRE  
Le Grain asbl  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles

Tél : 02 2179448  
GSM : 0475 362813  
Courriel : jacques.lefevre@legrainasbl.org  
Site internet : [www.legrainasbl.org](http://www.legrainasbl.org)

## **LE GRAIN ASBL : médiation par les pairs**

### **Descriptif organisme :**

ASBL d'éducation permanente dont les objets sont :  
la recherche dans les domaines de la formation et de l'éducation  
la publication des résultats des recherches  
la création d'outils concrets concernant les résultats  
la formation à l'utilisation de ces outils.

**Intitulé de la formation :** « Formation à la médiation scolaire ».

**Objectifs :** permettre aux élèves d'être "médiateur" des conflits au sein de leur groupe / classe.

### **Contenu de la formation :**

Définir la médiation, la négociation et les notions de conflit.  
Quelle place prend le conflit dans la vie de la classe, aspects positifs, négatifs, ...?  
L'organisation scolaire.  
Méthodes de résolutions de problèmes.

**Méthodologie :** mise en situation, écoute, communication, conduite de réunion, jeux de rôles.

**Durée de la formation :** 4 demi-jours.

**Zone géographique :** Région wallonne.

**Public :** élèves de l'enseignement secondaire et fondamental (cycle 10 - 12).

**Nombre maximum de participants par groupe :** 12 à 16

**Modalité(s) d'inscription :** prendre contact avec Le Grain asbl.

**Droit d'inscription :** 2000 € plus frais de documentation et frais de déplacement de/des l'animateur(s)

**Personne de contact :** Jacques LEFEVRE  
Le Grain asbl  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles

Tél : 02 2179448  
GSM : 0475 362813  
Courriel : jacques.lefevre@legrainasbl.org  
Site internet : [www.legrainasbl.org](http://www.legrainasbl.org)

## **LE SOUFFLE ASBL : médiation par les pairs**

### **Descriptif organisme :**

Créé en 1987, "Le Souffle, asbl" se définit dès 1993, comme une Association Socio-Educative Européenne d'Action, de Formation et de Médiation. Centrée sur l'amélioration des relations humaines dans le milieu socio-éducatif, l'association s'interroge et participe avec d'autres à la création de programmes visant les relations dans les écoles : élèves/élèves, élèves/profs, profs/profs, profs/directions. Cette réflexion a débouché pour les élèves, sur l'implantation de la médiation entre pairs et pour les adultes, sur la formation continuée en gestion des conflits/médiation et prévention de la violence. Dès 1998, avec la Faculté de Psycho-Pédagogie de l'ULB, suite à une recherche-action sur la prévention de la violence, elle crée un programme « Devenir Son Propre Médiateur » s'appliquant globalement et préventivement à tous les jeunes de 4 à 14 ans encadrés de leurs professeurs.

**Intitulé de la formation :** « Formation à la médiation entre pairs ».

### **Objectifs :**

Encourager le développement socio-affectif de l'individu au même titre que le développement cognitif et moteur.

Acquérir et développer des techniques de communication, de gestion des conflits et de prévention des comportements violents.

Amener l'enfant à acquérir les mêmes compétences visant : confiance en soi, intégration sociale, communication, gestion des conflits, prise de responsabilité,...

Créer le cadre et dispositif de formation et d'encadrement des élèves en s'inscrivant dans la philosophie de la médiation.

### **Contenu de la formation :**

Acquisition du vocabulaire indispensable à la verbalisation des faits, émotions, besoins et demandes ;

Recherche de propositions et de solutions au vu des termes du conflit ;

Analyse de situations réellement vécues (vidéo témoin) ;

Elaboration du cadre et dispositif d'intégration de la médiation dans l'institution ;

Intervision et suivi des cas vécus.

**Méthodologie :** organisations d'activités interactives, mise en situation et jeux de rôle, analyse matériel vidéo, brainstorming, etc...

**Durée de la formation :** par groupe d'enfants, 11 x 1h30 de formation, de mise en pratique et de supervision. Renouvelable pour le suivi.

**Zone géographique :** Brabant wallon et Hainaut (Possibilité d'étendre en Région de Bruxelles, Namur et Liège).

**Public :** public jeune, de 6 à 14 ans.

**Nombre maximum de participants par groupe :** groupe de 10 à 15 enfants (au-delà de 15 enfants, nécessité de 2 formateurs). Possibilité d'envisager des groupes-classes.

**Modalité(s) d'inscription :** à définir entre les intéressés et l'asbl.

**Droit d'inscription :** coût par jour : 500€ (comprend la formation de 2 groupes d'enfants (X 1h30), une réunion entre l'heure du midi pour adultes responsables internes du projet ou les enfants (x1h), la mise en place, l'administration, coordination et suivi du projet en partenariat avec l'école (2h), la préparation des formations et réunion entre formateurs (1h) et les déplacements à moins de 50km). Si nécessité de 2 formateurs, 800€/par jour.

**Personne de contact :** Madame Joëlle Timmermans  
Avenue Dolez, 516  
1180 Bruxelles

Tél/fax : 02 511 75 90  
GSM : 0476 675 396  
Courriel : lesouffle@skynet.be

## **UNIVERSITE DE LA PAIX ASBL : médiation par les pairs**

### **Descriptif organisme :**

Centre de formation en prévention et en gestion des conflits.  
Organisation de Jeunesse.

**Intitulé de la formation :** « Médiation par les pairs : intervenir comme médiateur dans les conflits entre jeunes ».

### **Objectifs :**

Acquérir et intégrer la technique et l'esprit de médiation.  
Découvrir et renforcer ses attitudes, aptitudes et compétences à être médiateur.  
Organiser concrètement la médiation par les pairs au sein de l'école.

### **Contenu de la formation :**

Découvrir la médiation, le rôle du médiateur et son cadre d'intervention.  
S'entraîner à la technique du SIREP : **S**topper : gérer les émotions, **I**dentifier le problème : exprimer/écouter les faits et les émotions, reformuler les jugements en termes de faits et d'émotions, **R**echercher des solutions : exercer sa créativité, **E**valuer l'action : choisir une (des) solutions gagnant/gagnant, **P**lanifier l'action : déterminer les modalités d'application de la/les solution(s).  
Définir les moyens concrets d'organisation de la médiation au sein de l'école (fonctionnement, locaux, missions, planification, diffusion à l'extérieur, ...).

**Méthodologie :** Les participants utiliseront des outils concrets en gestion des conflits. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive :

activités concrètes : jeux passant par le corps, activités orales ou écrites, techniques créatives ;  
mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ;  
partage et échange d'expériences personnelles.

**Durée de la formation :** de préférence 8 demi-journées. Possibilité de faire 4 journées.

**Zone géographique :** Wallonie et Bruxelles.

**Public :** enfants ou adolescents, dès la 5e année primaire.

### **Nombre maximum de participants par groupe :**

de 10 à 16 participants volontaires, dont au moins 2 enseignants.

**Modalité(s) d'inscription :** contacter l'Université de Paix asbl.

**Droit d'inscription :** 225 euros/demi-journée ou 450 euros/journée.

Frais de déplacement de 0,31 cents/km entre Namur et le lieu de formation.

### **Personne de contact :**

Alexandre Castanheira au 081 55 41 47 ou [a.castanheira@universitedepaix.be](mailto:a.castanheira@universitedepaix.be)  
Christelle Lacour au 081 55 41 59 ou [c.lacour@universitedepaix.be](mailto:c.lacour@universitedepaix.be)  
Site internet : [www.universitedepaix.org](http://www.universitedepaix.org)

## **MEDIATIONS ASBL : médiation par les pairs**

### **Descriptif organisme :**

L'asbl MEDIATIONS a pour objet de favoriser la communication par la médiation et la gestion de conflits et de promouvoir l'expression de l'individu sous toutes ses formes, dans le but d'un épanouissement corporel et psychique dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, économique, politique. Elle vise à participer aux processus de paix et d'harmonie universels et intervient principalement dans les domaines suivants : la formation de type relationnelle, la formation psycho pédagogique, la supervision. L'asbl MEDIATIONS est agréée par la commission fédérale de médiation depuis 2008.

**Intitulé de la formation :** « La médiation par les pairs ».

**Objectifs :** acquisition de comportements nouveaux et constructifs face aux conflits, à l'agressivité, à la violence, à la démotivation,...

### **Contenu de la formation :**

Exercice d'écoute et de reformulation - Prise de conscience du conflit, de l'agressivité, de la violence - Entendre, accepter et comprendre deux points de vue différents - Connaissance de soi et des autres - L'estime de soi, instaurer la confiance - Lecture du langage corporel - Education à la paix - Participer et coopérer avec ses pairs - Sensibilisation aux droits et aux devoirs de la personne - Mes émotions, celles des autres et ouverture à l'empathie - Le développement de l'intelligence émotionnelle.

### **Méthodologie :**

Notre méthodologie se veut active, inductive et participative.

Active car nous faisons recours à des autodiagnostic et les participants sont encouragés à s'impliquer au travers des exercices pratiques.

Inductive car nous partirons des réalités professionnelles, du vécu et des expériences de chacun.

Participative car nous préconisons l'association des apprenants à travers des débats et échanges sur leurs réalités de travail et/ou scolaires, les situations auxquelles ils sont confrontés et sur les solutions à envisager.

Travaux en sous-groupes, en binômes et en individuel.

### **Durée de la formation :**

Il faut prévoir 5 séances de 2 heures consécutives pour que chacun soit initié à «l'esprit médiation» dont l'objectif principal est d'avoir les outils de base nécessaires pour résoudre ses conflits autrement que par l'agression, la fuite, la soumission, l'inhibition...

A la demande générale des heures peuvent être ajoutées.

**Zone géographique :** Bruxelles et le Brabant Wallon.

**Public :** les élèves des classes sélectionnées.

**Nombre maximum de participants par groupe :** 16 personnes.

**Modalité(s) d'inscription :** toute prestation de service fait l'objet d'une convention écrite. Nous vous invitons à nous transmettre la liste des participants au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

**Droit d'inscription :** prestation : tarif 100,00€TTC/heure, Frais de déplacement : 0,3115€/km  
Frais d'impression : 0,05€/copie si la production des documents pédagogiques est assurée par MEDIATIONS asbl.

**Personne de contact :** Ginette DEBUYCK  
Directrice de l'asbl MEDIATIONS

Tél-Fax: 02 426 16 43  
GSM : 0486 26 56 42

## **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE :** **délégation d'élèves**

**Descriptif organisme :** La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, ASBL, est une organisation générale d'éducation permanente reconnue par le Ministère de la Communauté française dans le cadre du décret du 8 avril 1976 qui a pour objet la défense et la promotion de l'école publique et l'organisation d'activités d'éducation permanente et de formations dans une perspective laïque.

**Intitulé de la formation :** « Etre délégué des élèves ».

**Objectifs :** la formation poursuit les objectifs suivants :  
Bien connaître le rôle du délégué et les structures de la participation à l'école.  
Acquérir des outils pratiques pour s'informer, prendre la parole, participer et animer une réunion, négocier et rendre compte de son mandat.  
Savoir s'organiser dans son rôle de délégué (convoquer une réunion, faire un procès-verbal, formuler une demande, etc.).  
Faciliter la collaboration entre délégués, co-délégués et enseignants-relais.

### **Contenu de la formation :**

Se présenter et prendre la parole en public.  
Définir le rôle du délégué des élèves.  
Animer et organiser les réunions.  
Concevoir, formuler et négocier des projets.  
La Charte de la participation et l'organisation des élections des délégués.

**Méthodologie :** La formation privilégie toutes les méthodes permettant d'atteindre les objectifs fixés en tenant compte des attentes des jeunes et de leurs capacités. Les formateurs s'efforceront de s'adapter souplesment aux difficultés des élèves, à leurs handicaps et à leurs possibilités, à la diversité des âges et des centres d'intérêt, à leur état d'esprit et à l'état de leur motivation, à la réalité de l'école en variant les approches : Mise en situation et jeux de rôles ; Moments interactifs et brefs exposés. Jeux développant des attitudes coopératives dans le groupe

**Durée de la formation :** La formation comprend deux journées de 8H30 à 16H.  
Le calendrier est établi d'un commun accord.

**Zone géographique :** Brabant, la province de Liège, la province de Namur La formation peut être organisée en dehors de l'école et la Ligue peut renseigner des lieux de stage. La logistique et les surcoûts sont à charge de l'école.

**Public :** les établissements, primaire et secondaire francophones, ordinaires et spécialisés.

**Nombre maximum de participants par groupe :** entre 8 et 12 personnes + 2 adultes. Cette formation requiert impérativement la présence de 2 adultes-relais de l'équipe éducative également volontaires et motivés

**Modalité(s) d'inscription :** prendre contact avec la Ligue, envoyer par écrit les attentes de l'établissement scolaire, le contexte professionnel et toute autre information utile pour permettre au formateur de se faire une première représentation de l'école.

**Droit d'inscription :** 100 euros/heure pour toute réunion préparatoire + frais de déplacements si hors BXL - 500 euros par journée de formation + frais de déplacement + matériel didactique.

**Personne de contact :** Madame Cécile Van Ouytsel  
Tél. : 02 512 97 81  
Courriel : cecilevo@skynet.be

## **Jeune et Citoyen ASBL (JEC) : délégation d'élèves**

**Descriptif organisme** : En tant que Service de jeunesse reconnu par la Communauté française, l'asbl Jeune Et Citoyen (JEC) accompagne les élèves et les équipes éducatives dans le développement de structures participatives au sein de l'école, quel que soit leur niveau de réflexion, d'expérience ou d'avancement dans ce domaine. Forte de 20 années d'expérience dans l'éducation à la citoyenneté et à la participation, l'asbl JEC a développé un large éventail d'interventions, dont son offre de « formations » plus spécifiquement centrées autour de la délégation des élèves: les formations d'adultes-ressources (accomplis ou en devenir) et les formations des élèves délégués (novices ou expérimentés).

### **Intitulé des formations** :

- N°1. Etre un délégué actif et solidaire au sein de mon école – outils d'animation et de gestion de réunion.
- N°2. Comprendre mon école, y développer des moyens d'actions et de communication.
- N°3. Etre un délégué actif et solidaire au sein de mon école.
- N°4. Etre un délégué actif et solidaire au sein de mon école : mener à bien un projet collectif.
- N°5. Etre un délégué actif et solidaire au sein de mon école : présenter son projet aux partenaires de l'école – apprendre à négocier.
- N°6. Diagnostic de la participation des élèves dans l'école, réflexion sur le fonctionnement de la délégation et du conseil d'élèves.
- N°7. Etre citoyen actif, responsable, critique et solidaire au sein de ma classe et de mon école.

**Objectifs/Contenu de la formation/Méthodologie** : contacter l'opérateur de formation pour de plus amples renseignements suivant la ou les formation(s) choisie(s).

**Durée de la formation** : Formations 1 et 5 : min. 4 heures  
Formations 2 et 3 : 4 X 50 min.  
Formation 4 : 1 X 6 heures  
Formation 6 : de ½ jour à 1 jour  
Formation 7: ½ jour minimum selon l'objectif

**Zone géographique** : Communauté française.

**Public** : Formations 1 et 5 : les délégués de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> secondaire  
Formations 2 à 6 : les délégués de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> secondaire + 1 ou 2 adultes-ressources  
Formation 7 : élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de l'enseignement primaire

**Nombre maximum de participants par groupe** : min. 5 élèves à 15 élèves maximum.  
Pour la formation 7 : une classe et l'instituteur responsable de la classe.

**Modalité(s) d'inscription** : par mail, par téléphone ou par courrier.

### **Droit d'inscription** :

Formations de 1 à 6 : sur la base de 33€/heure (par formateur, par groupe).  
Formation 7 : sur la base de 55€ la demi-journée (par formateur, par groupe-classe). Les frais de déplacement du ou des formateurs sont pris en charge par l'école, sur base des tarifs des transports en commun, sauf nécessité exceptionnelle de venir en voiture.  
Si nos formations ont un coût, celui-ci ne doit en aucun cas être une barrière pour envisager une collaboration. L'asbl Jeune Et Citoyen souhaite avant tout soutenir votre projet de participation des élèves. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour en discuter

**Personne de contact** : Priscilla DE RADIGUES  
Chargée de communication  
Rue du Marteau, 19  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02 218 05 59  
Courriel : info@jeuneetcitoyen.be  
Site internet : www.jeuneetcitoyen.be

## **FAPEO : délégation d'élèves**

**Descriptif organisme** : Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel ASBL.

**Intitulé de la formation** : « Formation à la fonction de délégué d'élèves ».

**Objectifs** :

Identifier le rôle du délégué.  
Acquérir des techniques utiles à la fonction de délégué.  
Mieux connaître l'école, le milieu de vie complexe.  
Mieux se connaître réciproquement et personnellement.  
Renforcer la collaboration entre délégués, co-délégués et adultes-relais.

**Contenu de la formation** :

présentation et prise de parole en public ;  
rôle du délégué ;  
démocratie participative et représentative ;  
structure de l'école et niveaux de participation ;  
charte des délégués ;  
élaboration, formulation, argumentation, négociation de projets.

**Méthodologie** :

travail individuel, en sous-groupes et collectif ;  
production orale, écrite et graphique ;  
mises en situation et jeux de rôle.

**Durée de la formation** : 2 jours en harmonie avec l'horaire de l'école. La formation peut aussi être réalisée en dehors de l'école, la FAPEO peut être consultée pour obtenir des renseignements pratiques, mais la logistique reste assurée par l'école.

**Zone géographique** : toute la Communauté française.

**Public** : élèves de l'enseignement officiel.

**Nombre maximum de participants par groupe** : chaque groupe comprend 9 à 12 élèves du secondaire – délégués ou co-délégués – volontaires et 2 adultes-relais, personnes appartenant à l'équipe éducative (enseignant, éducateur, médiateur).

**Modalité(s) d'inscription** : prise de rendez-vous avec le responsable de la formation pour fixer les termes de l'intervention (lieu, date, ...) et les attentes respectives. Signature d'une convention d'intervention.

**Droit d'inscription** : 800 euros par groupe pour la formation complète de 2 jours + frais de déplacement (aller/retour) du siège de la Fapeo à l'établissement.

**Personne de contact** : Marie-Christine Linard  
Avenue du Onze Novembre, 57  
1040 Etterbeek  
Tél. : 02 527 25 75  
Fax : 02 527 25 70  
Site internet : [www.fapeo.be](http://www.fapeo.be)  
Courriel : [marie-christine.linard@fapeo.be](mailto:marie-christine.linard@fapeo.be)

## **FAPEO : délégation d'élèves**

**Descriptif organisme** : Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel ASBL

**Intitulé de la formation** : « La participation dans l'école : pourquoi et comment élire des délégués d'élèves ». Nouveau projet à destination des 1<sup>res</sup> années secondaires.

### **Objectifs** :

Mieux connaître le système scolaire et l'école, milieu de vie complexe.  
La place d'une vie démocratique dans l'école  
Identifier le rôle du conseil de participation, du conseil d'élèves, et du délégué.  
Comprendre sur quels critères on choisit un délégué.  
Définir les qualités d'un « bon » délégué pour la classe.  
Quels sont les devoirs d'un délégué envers la classe ?  
Comment fonctionner dans la classe pour donner un mandat clair au délégué ?

### **Contenu de la formation** :

Présentation générale du système politique belge et du système scolaire en Communauté française (général)  
Démocratie et école : quels liens ?  
Décodage de l'organigramme de l'école  
Structure de l'école et niveaux de participation  
Qu'est-ce que la participation et la délégation ?  
Travail sur les représentations : sur quoi je me base pour choisir un délégué ?  
Les missions du délégué.

### **Méthodologie** :

Exposés et présentations visuelles ;  
Travail individuel, en sous-groupes et collectif ;  
Production orale, écrite et graphique ;  
Mises en situation et jeux de rôle ;  
Visites éventuelles à l'extérieur de l'école.

**Durée de la formation** : La formation se donne dans l'école.

La formation comprend 1 journée se déroulant en harmonie avec l'horaire de l'école (8h30 à 16h).  
Organisation possible en parallèle des journées pédagogiques ou lors des « jours blancs ».  
La formation peut aussi être réalisée en dehors de l'école. Dans ce cas, la FAPEO peut être consultée pour obtenir des renseignements pratiques, mais la logistique reste assurée par l'école.

**Zone géographique** : toute la Communauté française.

**Public** : classes de 6<sup>e</sup> primaire ou de 1<sup>re</sup> année secondaire d'un établissement de l'Enseignement Officiel. Eventuellement : autres classes dans l'enseignement secondaire.

**Nombre maximum de participants par groupe** : Chaque groupe de formation comprend : Environ 20-24 élèves (1 classe) et au moins 1 adulte-relais : personne appartenant à l'équipe éducative (Enseignant, titulaire, éducateur, médiateur).

**Modalité(s) d'inscription** : prise de rendez-vous avec le responsable de la formation pour fixer les termes de l'intervention (lieu, date, ...) et les attentes respectives. Signature d'une convention d'intervention.

**Droit d'inscription** : 700 euros par groupe pour la formation complète d'une journée + frais de déplacement (aller/retour) du siège de la Fapeo à l'établissement.

**Personne de contact** : Marie-Christine Linard  
Avenue du Onze Novembre, 57  
1040 Etterbeek  
Tél. : 02 527 25 75  
Fax : 02 527 25 70  
Site internet : [www.fapeo.be](http://www.fapeo.be)  
Courriel : [marie-christine.linard@fapeo.be](mailto:marie-christine.linard@fapeo.be)

## **CEMEA Asbl : délégation d'élèves**

**Descriptif organisme :** Mouvement d'éducation nouvelle, les C.E.M.E.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) forment depuis plus de 50 ans des jeunes et des adultes pour des fonctions d'encadrement (notamment : animateurs de centres de vacances). Pour les CEMEA chacun, sans aucune distinction, peut être davantage acteur de sa vie et citoyen engagé dans son milieu. La participation des jeunes et des adultes à la vie de l'école est pour nous un enjeu majeur.

**Intitulé de la formation :** « Formation des élèves à la délégation ».

**Objectifs :** La proposition est de faire évoluer, en parallèle, attitudes et relations aux autres, valeurs et questions de sens liées à la citoyenneté, capacités à dire et communiquer, comprendre, agir et s'organiser collectivement. C'est aussi poursuivre ou créer une relation de confiance avec les adultes relais, les identifier comme un potentiel tangible et compétent. L'évolution des différents savoirs, leurs mobilisations dans la pratique de chacun amènent à concevoir aussi l'école comme lieu de vie et d'exercice de la citoyenneté.

**Contenu de la formation :**

Rôles et fonctions du délégué : éthique.

Démocratie et participation : sens, valeurs, pratiques, règles, contraintes, ...

Développement de l'expression et d'une parole critique.

Relations à l'autre, aux autres, image, comportements et attitudes, ...

Développement de projets collectifs et organisation concrète.

Communication, négociation collective.

L'école, lieu de projet, de participation : relations aux adultes relais, aux autres acteurs de l'école.

**Méthodologie :** Ces thèmes sont travaillés de façon systémique, à partir d'expérimentations concrètes de projets ou de situations ayant du sens pour le groupe et en lien avec les objectifs de formation. Par exemple : discussion en groupes autour d'un objectif concret de travail (ex. : élaboration de règles de travail), mise en situation ou jeux de rôle (ex. : prendre la parole en public, animer une réunion), recentrage sur le fil conducteur « Ecole et participation » via un échange centré sur rôles, fonctions, attitudes, sens de la participation, ...  
Discussions collectives, réflexion individuelle, mises en situation, jeux de rôle, apports théoriques, activités d'expression permettent la progression. Les formateurs prennent en compte les rythmes et besoins en variant les activités.

**Durée de la formation :** deux jours, en dehors des locaux scolaires, auxquels s'ajoutent la préparation et l'accompagnement dans l'établissement.

**Zone géographique :** toute la Communauté française.

**Public :** classes de 6e primaire ou de 1re année secondaire d'un établissement de l'Enseignement Officiel. Eventuellement : autres classes dans l'enseignement secondaire.

**Nombre maximum de participants par groupe :** groupes de minimum 8 élèves et 1 adulte relais, maximum 12 élèves et 2 adultes relais. Ces derniers participent également à la formation en tant que garants d'un suivi dans l'école.

**Modalité(s) d'inscription :** Après accord mutuel Ecole-C.E.M.E.A., le contrat de formation sera confirmé définitivement.

**Droit d'inscription :** 2 journées de formation : 800 € par groupe + frais forfaitaires administratifs, de préparation et d'évaluation (1/2 journée dans l'école avant et après la formation) pour l'organisation d'une formation (quel que soit le nombre de groupes) : 300 €

**Personne de contact :** Service de Jeunesse CEMEA

M. Christiany 04/253 08 40

Me Zicot 02/543 05 94

Courriel : [service-jeunesse@cemea.be](mailto:service-jeunesse@cemea.be)

## ANNEXE II

**Fiche projet : « Formation d'élèves à la délégation ou à la médiation scolaire » à envoyer pour le 2 avril 2010 au plus tard à la DGEO.**

### **Coordonnées de l'établissement :**

**Établissement scolaire :** \_\_\_\_\_

**Chef d'établissement (nom, prénom) :** \_\_\_\_\_

**Réseau :** CF – OS – LSC – LSNC      **Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Localité :** \_\_\_\_\_ **Numéro FASE :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **Fax :** \_\_\_\_\_ **Courriel :** \_\_\_\_\_

**Si différent du siège, implantation concernée :**

\_\_\_\_\_

**Choix de l'opérateur :** \_\_\_\_\_

**Quelle est la motivation du choix de la formation ? Y a-t-il un lien avec votre  
Projet d'établissement ?**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Détail du montant du budget envisagé :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Personne de contact pour le projet (nom, prénom, fonction, téléphone,  
courriel) :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Coordonnées bancaires pour le versement du subside :**

**Intitulé :** \_\_\_\_\_

**Adresse complète :** \_\_\_\_\_

**N° de compte de l'établissement scolaire ou du Pouvoir organisateur :** \_\_\_\_\_

**Signature du Chef d'établissement :**

## **ANNEXE III**

### **Procédure à suivre**

- a) **Le dossier de candidature** à l'appel à projets relatif aux formations d'élèves à la médiation scolaire ou à la délégation, composé de la fiche projet de l'établissement (annexe II) et du détail du montant envisagé, sera envoyé **le 2 avril 2010**, au plus tard, date de la poste ou de courriel faisant foi à la :

**Direction générale de l'Enseignement obligatoire**

A l'attention d'Isabelle Pistone – 3F317

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 – Bruxelles

Courriel : [isabelle.pistone@cfwb.be](mailto:isabelle.pistone@cfwb.be)

- b) Après examen des dossiers de candidature, la DGEO remettra sa décision par courrier à l'établissement scolaire. Si les demandes de formations dépassent le montant disponible, l'ordre chronologique d'arrivée des candidatures sera appliqué.
- c) Dès réception de l'acceptation du projet par la DGEO, l'établissement contacte l'opérateur préalablement choisi pour l'organisation effective de la formation.
- d) La subvention (d'un montant de 3000 euros maximum par établissement scolaire) accordée à chaque candidature transmise, sera versée après réception **des justificatifs des dépenses** (facture de l'opérateur) et d'un rapport d'activités de la formation (reprenant le nom de l'opérateur, les dates de formation et le nombre d'élèves participants).
- Ces documents seront envoyés, dès la fin de la formation et **avant le 30 novembre 2010**, à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (cf. adresse supra).